



MOTARDS LA SAGA DU MÉGAPROCÈS

Sans précédent au Canada, le principal mégaprocès des motards vient de prendre fin, hier, à Montréal. Pour tenter de saisir ce que cela signifie, pour démêler les enjeux, nous vous présentons ce cahier spécial.

Ce n'est qu'un début



YVES BOISVERT

Le jeu des négociations



ANDRÉ CÉDILLOT

C'est devenu presque un lieu commun dans le milieu judiciaire : les mégaprocès seraient ingérables. Trop compliqués, trop longs, trop coûteux. Des juges de la Cour supérieure disent qu'il faudrait fixer une limite théorique de six accusés par procès dans les affaires de gangstérisme. Des avocats de la défense commencent à parler de mégaratages, et disent qu'il faudra ranger bientôt ce genre de paquebots judiciaires dans les musées.

À Montréal, deux ans et demi après la plus gigantesque opération criminelle menée contre un gang au Canada (Printemps 2001), aucun de ces mégaprocès ne s'est encore rendu à l'étape ultime du verdict du jury. Il n'y a eu aucun acquittement à ce jour, mais la machine n'a pas été testée jusqu'à la limite.

À Winnipeg, en 2000, on a entrepris le premier mégaprocès contre un gang. Il y avait 35 accusés, membres d'un gang de rue. Un ancien entrepôt de blé avait été réaménagé en palais de justice. Au fil des semaines, les accusés ont commencé à plaider coupable. Quand il en restait 26, la juge Ruth Krindle a refusé de séparer le groupe. Quand il n'en restait que 16, elle a estimé la situation impossible et séparé le groupe en deux. Et finalement, tout le monde a plaidé coupable à des crimes moindres.

À Edmonton, en 1999, la police avait arrêté 36 personnes pour trafic de cocaïne et ganstérisme. Mardi dernier, après quatre ans de procédure, on n'avait toujours pas appelé le jury. La juge a décrété un arrêt des procédures à l'endroit de 11 d'entre eux (huit autres, jugés séparément, vont demander la même chose ; les autres s'étaient avoués coupables ou avaient été libérés). La Couronne a trop fait traîner les choses, dit la juge Doreen Sulyma en mettant le procès au panier.

Trop d'accusés faisant face à trop d'accusations ont rendu l'affaire ingérable, ont dit les avocats. L'Alberta avait fait aménager une salle spéciale pour ce procès, au coût de 2 millions, et Ottawa aurait englouti 20 millions en frais pour la défense.

Trop tôt

Mais n'en déplaise aux avocats de la défense, et surtout au crime organisé, après moins d'une demi-douzaine de tentatives, il est beaucoup trop tôt pour décréter la mort des mégaprocès de gangstérisme. De même qu'il est fort hasardeux de fixer une limite d'accusés dans un procès, que ce soit à six, huit ou 10.

L'a fin abrupte du superprocès pour meurtres des motards risque de relancer la polémique sur les négociations de plaidoyers de culpabilité (*plea bargaining*) qui interviennent régulièrement entre la Couronne et la défense.

Sans même connaître les sentences réservées aux neuf accusés, il est à peu près certain que les purs et durs de la lutte au crime organisé sont déjà en désaccord avec le fait que les accusations pour meurtres prémédités aient été réduites en accusations pour complots, trafic de drogue et ganstérisme.

Cet assouplissement de l'acte d'inculpation permet notamment aux accusés de bénéficier d'une « tradition judiciaire » voulant que le temps passé en détention préventive compte pour le double du temps à purger normalement. Comme les neuf motards sont détenus depuis février et mars 2001, il faudra retrancher l'équivalent de cinq ans à la sentence qui leur sera imposée. Une pratique qui ne s'applique pas dans les cas de meurtres.

Les journalistes qui suivaient le procès savaient que les avocats cherchaient un règlement à l'amiable depuis au moins un an. En coulisses, la défense se plaignait d'ailleurs que la poursuite utilisait les accusations de meurtres au premier degré portées contre leurs clients pour les inciter à plaider coupables.

Sur le plan légal, l'entente répond à une certaine logique. Certes, la preuve est volumineuse, mais il n'y avait rien de gagné pour la Couronne. De fait, il n'est pas dit que le jury aurait adhéré à la thèse dite du « bateau pirate », selon laquelle tous les Nomads et des Rockers partageaient les mêmes idéaux et, du même coup, étaient tous coupables des 13 meurtres prémédités qu'on leur reproche d'avoir commis afin de prendre le contrôle du trafic de drogue à Montréal et en région.

Le ministère public a des preuves directes contre trois accusés seulement. Il n'est pas certain que les jurés auraient été prêts, en toute conscience, à envoyer tous les accusés en prison pendant 25 ans pour des « meurtres par association ». D'après la défense, la preuve était loin d'en être faite. Après 66 jours devant le jury, l'interrogatoire de 155 témoins et le dépôt de 534 pièces à conviction, la poursuite, selon elle, n'avait pas encore établi « prima facie » l'existence d'un seul complot de meurtre impliquant l'un des accusés.

MOTARDS LA SAGA DU MÉGAPROCÈS



Les avocats de la défense: Mario Lavigne, Jacques Bouchard et Richard Roy.

Photo ROBERT MAILLOUX, La Presse

DÉBUT

Suite de la page B1

La vieille sagesse judiciaire britannique nous incite à éviter les catégorisations abstraites ; « chaque cas est un cas d'espèce », dit-on. Un procès avec deux accusés peut être ingérable, comme un procès avec 38 peut avancer.

Demandez au juge Louis Tannenbaum, de la Cour supérieure, qui a présidé à Saint-Jérôme en 1992 le procès de 38 Mohawks à la suite de la crise d'Oka. Ils faisaient face à un total de 90 chefs d'accusation. Le procès a duré près d'un an, dont plus de quatre mois devant jury. Un jury studieux qui, après quelques jours de délibération, a acquitté tous les accusés.

« J'avais devant moi des avocats compétents et respectueux ; et je n'ai jamais perdu le contrôle de ce procès, dit le juge Tannenbaum. C'est essentiel. S'il y a des bagarres avec les avocats, ça peut devenir impossible », dit-il, ajoutant qu'il siège depuis cinq ans à Hull et ne juge aucunement ce qui se passe au Centre judiciaire Gouin. « Chose certaine, il n'y a pas deux procès pareils, et on ne peut pas dire à l'avance qu'un mégaprocès est une chose impossible. Il faut beaucoup d'organisation et un juge qui exerce un contrôle sur sa salle d'audience. Malheureusement, pour le jury, je ne vois pas de solution facile pour limiter la durée de ces procès. »

En fait, il y a une solution facile : le Code criminel permet de renoncer au procès devant jury, même

dans une affaire de meurtre. C'est ainsi que dans l'affaire de l'attentat d'Air India, au palais de justice de Vancouver, deux hommes sont présentement jugés sans jury pour le meurtre de 331 personnes. Le procès dure depuis ce printemps et ne se terminera pas avant cet hiver.

Justement, c'est trop facile : il faut l'accord de l'accusé. Celui-ci peut exiger d'être jugé devant jury. C'est un droit constitutionnel pour tout crime punissable par plus de cinq ans d'emprisonnement.

Pas une première

Au fil des ans, on a connu plusieurs autres mégaprocès avec 10, 20 ou même 50 accusés. En général, c'était pour des affaires de fraude ou de trafic de stupéfiants. Les mégaprocès dont nous parlons ces jours-ci font suite à l'adoption de la loi antigang. Cela suppose la preuve d'un certain mode de vie. Filature, écoute électronique, surveillance vidéo... tout cela peut être fastidieux. Le contexte est donc fort différent des mégaprocès passés. Mais la gestion d'un dossier long et complexe, en fraude ou en gangstérisme, n'est pas une tâche insurmontable.

Au fait, décréter la fin des mégaprocès reviendrait à donner un avantage extraordinaire au crime organisé. Et à multiplier les coûts pour l'État. Si, par exemple, au lieu de faire un procès avec 15 accusés, on en faisait cinq avec trois accusés, ou trois avec cinq accusés, la justice

serait-elle mieux servie ? La preuve serait-elle beaucoup moins longue à administrer ? Peut-être pas tant que ça.

Et il faudrait faire revenir les témoins autant de fois. Étirer les délais d'autant. Conscrire trois ou cinq fois plus de jurés, selon le cas. Et multiplier les coûts pour le ministère public.

Ce qui ne veut pas dire que tout se passe à merveille, loin de là. Il va de toute évidence falloir changer certaines règles du jeu, et surtout certaines façons de faire. Des comités ont déjà été formés chez les juges comme au ministère de la Justice du Québec.

« Le Code criminel a été écrit à l'époque où l'on avait essentiellement les procès d'une personne accusée par l'État ; la réalité moderne est plus complexe », a dit hier avec raison l'avocat de la Couronne André Vincent.

Le droit est plus complexe. Et le crime est plus complexe. Les procès criminels, depuis la Charte, commencent invariablement par le procès de la police et de la Couronne. Peut-on imaginer qu'un juge — un seul — fasse le grand ménage dans les questions de droit avant que l'on ne convoque un, deux ou trois jurys ?

Peut-être la Couronne devra-t-elle jouer de prudence et cibler davantage les accusations, afin de réduire la durée des débats. Parce que plus le procès dure longtemps, plus il risque de capoter en cours de route pour mille raisons.

Mais à l'ère de la criminalité transnationale et des réseaux de crime organisé, sans parler des organisations terroristes, les enquêtes sont longues et complexes. Elles visent un grand nombre de personnes qui sont de plus en plus habiles dans l'art de dissimuler leurs activités. Les procès basés sur une preuve énorme et complexe peuvent difficilement être brefs et simples.

Ce matin, c'est couru, il y a un peu partout des « gérants d'est-trade » pour dire que les mégaprocès sont un échec. Ou un cirque. Ou du gaspillage. C'est faux. Ils sont, si l'on sort de l'anecdote, une relative réussite. Et une conséquence inévitable de la lutte au crime organisé au XXI^e siècle. En Italie, dans un système judiciaire fort différent, les procès de la mafia des années 1990 comptaient 100, 150 accusés.

Il aurait fallu être superbement naïf pour penser que cela serait facile. Ce ne l'est pas. Ce devrait être davantage. Et ce devrait être fait en taxant le jury le moins possible. Il n'y a pas de solution simple et toute faite. Mais plusieurs boulons à serrer.

En attendant, souvenons-nous un instant, de l'atmosphère à Montréal il y a trois, cinq ans. Souvenons-nous de la guerre des motards. Et des dénonciations publiques de l'impunité.

On peut mesurer le chemin parcouru. Nous n'avons pas reculé.

NÉGOCIATIONS

Suite de la page B1

À la sortie de la salle hier, le procureur-chef de la Couronne, Me André Vincent, a d'ailleurs reconnu que le plus difficile était de démontrer le « degré de participation individuelle » des accusés à la série des 13 meurtres mentionnés dans l'acte d'accusation. En ce qui concerne le « complot général, notre preuve était infaillible », a-t-il soumis. « Et c'est ce à quoi ils ont plaidé coupable », d'ajouter Me Vincent.

Dans sa décision, le procureur Vincent, qui menait le dossier avec deux jeunes avocats doués (Mes Éric Marcoux et Véronique Robert) a certainement pris en considération que le procès traînait en longueur, avec tous les risques que cela comporte. Plus il s'étirait, plus il y avait d'impondérables. Que le juge, un juré ou l'un des avocats tombe malade, par exemple, cela aurait entraîné de nouveaux délais, voire la tenue d'un autre procès.

Il était également évident que le juge Réjean Paul en avait ras-le-bol de ce procès de plus en plus chaotique. Depuis la mi-mai, il cachait mal sa mauvaise humeur et accordait très facilement les demandes de report des avocats. Ironie du sort, son exaspération croissante coïncidait avec la reprise des discussions entre les avocats en vue de clore ce procès entamé devant le jury le 21 octobre 2002. C'est sans compter l'année de préparation au cours de laquelle le juge Réjean Paul a eu à disposer, oralement ou par écrit, d'une multitude de requêtes en droit.

À la veille de la retraite, le bouillant juge était au courant depuis un bon moment des pourparlers entre les avocats. Son seul regard et surtout sa façon de traiter la fameuse requête — dont on doit toujours taire la teneur jusqu'à nouvel ordre — trahissait son impatience d'en finir.

Fort de sa longue expérience, Me Vincent n'a voulu prendre aucun risque. Surtout que son principal souci, dans un contexte de droit nouveau, reste d'obtenir des « peines importantes » — on parle de 15 à 20 ans de pénitencier, ce qui est dans l'ordre de la jurisprudence pour des complots pour meurtres — pour mettre hors d'état de nuire les Nomads et les Rockers de Montréal, considérés comme les clans guerriers des Hells Angels.

De leur côté, les avocats de la défense avaient au moins deux bonnes raisons de régler : primo, leurs clients risquaient 25 ans fermes de pénitencier. Secundo, déjà passablement essoufflés financièrement, les accusés ne voulaient absolument pas avoir à s'engager dans un autre procès pour quelque raison que ce soit. De fait, advenant leur acquittement, ils auraient dû subir un autre procès, cette fois pour complots pour meurtre, trafic de drogue et gangstérisme. Exactement ce à quoi ils ont accepté de plaider coupable.

LE POINT SUR LES PROCÈS

OPÉRATION PRINTEMPS 2001

OPÉRATION RUSH

42 ACCUSÉS
• Gangstérisme • Complot • Meurtres

1 ACCUSÉ
est décédé

PROCÈS DE 17 DES ACCUSÉS

• Trafic de stupéfiants
• Gangstérisme
• Complot pour meurtre
Le procès, entrepris devant le juge Jean-Guy Boilard, avorte le 1^{er} août 2002.

3 ACCUSÉS
subiront un procès
en anglais pour
meurtres et
gangstérisme

4 ACCUSÉS
sont recherchés
ou manquants

2 ACCUSÉS
sont «repentis»

7 SUR 17
ont plaidé coupable.
Parmi eux, Francis Boucher,
le fils de Maurice Boucher

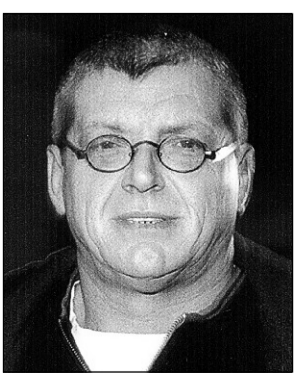


Francis Boucher

1 SUR 17
malade, Normand Bélanger est
en liberté provisoire et en
attente de procès.

LES 9 DERNIERS
subissent leur procès depuis
le 4 février 2003 devant le juge
Pierre Béliveau.

6 ACCUSÉS
sont en attente
de procès pour meurtres.
Maurice Boucher, Paul
Brisebois, Normand
Chouinard, Jean-Richard
Larivière, Grégory Wooley
et Pierre Lorrain.



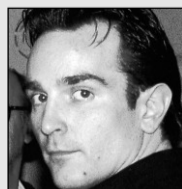
Maurice Boucher

OPÉRATION OCÉAN

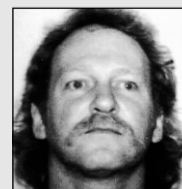
49 ACCUSÉS
• Trafic de stupéfiants • Blanchiment
• Gangstérisme
Tous ont plaidé coupable. Peines jusqu'à 15 ans
d'emprisonnement. Parmi eux, Gerald Matticks.

LE DÉNOUEMENT DU 11 SEPTEMBRE 2003

9 COUPABLES
• Complot pour meurtre • Trafic de stupéfiants
• Gangstérisme
Procès devant le juge Réjean Paul depuis
le 21 octobre 2001.



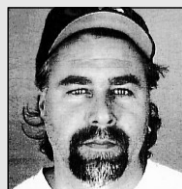
Normand Robitaille



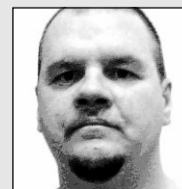
Denis Houle



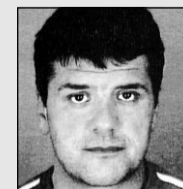
Gilles Mathieu



Daniel Lanthier



Sylvain Laplante



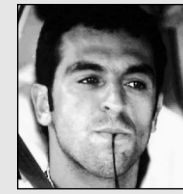
René Charlebois



Jean-Guy Bourgoïn



Pierre Provencher



Guillaume Serra

OPÉRATION PRINTEMPS 2001

- > Enquête : avril 98 au 28 mars 2001
- > Au Québec seulement, 2000 policiers de 77 municipalités
- > 118 arrestations
- > 288 perquisitions
- > Saisie de 20 immeubles évalués à 12 millions \$
- > 12,5 millions \$ en devises canadiennes et américaines
- > 70 armes à feu
- > 28 véhicules et 13 motocyclettes
- > 120 kilos de haschisch et 10 kilos de cocaïne

DIVULGATION DE LA PREUVE

- > 215 témoins
- > plus de 900 000 pages de documents
- > 69 CD-ROM
- > 150 personnes placées sous écoute; 270 000 communications interceptées; 250 déposées en preuve; les affidavits d'écoute totalisent 1450 pages
- > près de 1150 opérations de filature
- > 120 vidéocassettes de durée variant de deux à six heures
- > 70 bandes sonores

MOTARDS LA SAGA DU MÉGAPROCÈS

L'opération Printemps 2001

Le 9 août 1995, un gamin qui jouait dans la rue a péri dans l'explosion d'une bombe qui visait un revendeur de drogue affilié aux Rock Machine. La mort de Daniel Desrochers a poussé la police à mettre sur pied une brigade spéciale — Carcajou — pour neutraliser les bandes de motards qui se livraient une guerre sanglante dans les rues de la métropole. Avant les mégaprocès, il y a eu une méga-enquête...



ANDRÉ CÉDILLOT

Durant ses premières années, Carcajou s'est concentrée sur sa tâche la plus urgente : freiner la violence qui sévissait dans les rues de Montréal et de Québec. L'escouade s'est surtout attaquée aux Rock Machine, en démembrant leur *commando de la mort* — le Dark Circle — et en saisissant des centaines d'armes et des milliers de détonateurs et bâtons de dynamite.

Mais au printemps 1998, la guerre des motards se poursuivait de plus belle et les policiers ne voyaient pas le bout de cette vague de meurtres digne de l'époque d'Al Capone.

Les détectives de Carcajou ont alors posé les premiers jalons de la longue et minutieuse enquête qui allait provoquer le démantèlement de l'organisation rivale des Rock Machine — celle des Hells Angels Nomads et des Rockers de Montréal. Leur première cible : les Rockers. En analysant les rapports d'enquête, les policiers ont en effet établi que ce club responsable des sales besognes des Nomads, créé en 1992 et parrainé par Maurice Boucher, constituait le maillon faible du réseau criminel.

L'enquête nécessitera plus d'un

millier de filatures. En cours de route, Carcajou a changé de nom, devenant l'Escouade régionale mixte (ERM) de Montréal.

Au plus fort de l'enquête, de l'automne 1999 jusqu'en décembre 2000, quelque 150 personnes ont été mises sous écoute, ce qui a permis d'intercepter pas moins de 270 000 conversations. Les policiers ont produit 120 vidéocassettes à partir de 1150 opérations de filature.

Des micros et parfois des caméras ont été installés dans des maisons, des commerces, des salles de réunion et des véhicules. Les policiers ont aussi mis la main sur la

comptabilité informatique, toute en codes, de l'organisation. Profitant de la nuit, des experts de la police ont copié les disques durs de l'ordinateur qui se trouvait dans l'un des appartements non habités de la rue Beaubien, dans l'est de Montréal, où étaient acheminées les montgarnes d'argent provenant du trafic de drogue.

L'enquête atteint son point culminant avec l'arrestation, le 28 mars 2001, de 118 personnes associées à ce réseau criminel qui a acquis par les armes le monopole du trafic de drogue à Montréal et dans une bonne partie de la province.

De précieux collaborateurs

Mais tous ces efforts n'auraient probablement pas abouti sans l'aide de précieux collaborateurs qui ont infiltré l'organisation pour le compte de Carcajou. Dès le dé-



Photo PIERRE McCANN, Archives La Presse ©

Le motard Dany Kane (assis sur la moto) a été le pivot de l'enquête de l'escouade Carcajou.

but de la grande enquête, les policiers ont scruté à la loupe les fichiers des informateurs. C'est là que le nom de Dany Kane, qui avait collaboré avec la GRC de 1994 à 1997, est apparu.

Intelligent, rusé et intéressé par l'argent, Kane aspirait à devenir membre des Rockers. Autre atout important : il était le chauffeur de David Carroll, un des Nomads les plus actifs dans la guerre contre les Rock Machine.

Seule tache à son dossier, Kane avait commis un meurtre à Halifax, en 1997. Comme les criminels de son calibre ne courent pas les rues, les agents de Carcajou l'ont néanmoins pris sous leur aile en août 1999. Sept mois plus tard, il devenait agent source chargé d'infiltrer le milieu des motards. Il signait avec la police un lucratif contrat qui devait lui rapporter quelque 2 millions au terme de sa périlleuse mission.

En août 2000, Kane, âgé de 31 ans, a toutefois surpris ses contrôleurs en se suicidant au monoxyde

de carbone dans sa maison de la Rive-Sud. Il a laissé des lettres dans lesquelles transparaît une personnalité dépravée et marginale, ainsi qu'un profond dégoût pour sa vie.

Un autre homme va également contribuer à freiner l'élan des Nomads et de sa filiale montréalaise : Stéphane Sirois, un ex-Rockers que la police sort de sa retraite en juin 1999. Devenu lui aussi agent source, Sirois a eu pour tâche de se rapprocher de ses anciens acolytes en achetant de la drogue. Il a refilé à la police des informations cruciales sur le fonctionnement et les activités illicites du gang.

Pris de panique, il a mis fin à son travail d'infiltration en février 2000 après avoir appris l'assassinat de Claude DeSerre, autre agent source payé à son insu par la police pour traquer les Hells Angels Nomads et les Rockers.

Top secret

Au fur et à mesure qu'ils recevaient des informations, les analys-

tes montaient les différents dossiers (projets Rush, Océan, Commando, Scouts, Leaders, etc.) et aiguillaient les équipes d'enquêteurs. Pour éviter les fuites et assurer le succès de l'opération, chacun ignorait tout de l'enquête des autres. Seuls les principaux responsables de l'ERM-Montréal, François Bigras, de l'ancienne CUM, et Yves Trudel, de la Sûreté du Québec, et de rares collaborateurs triés sur le volet, étaient informés dans les moindres détails.

Pour couronner le tout, l'un des plus prolifiques vendeurs de drogue des Rockers, Serge Boutin, est devenu délateur à la suite de son arrestation, le 28 mars 2001. Le plus ironique, c'est que Boutin est l'un de ceux qui avaient participé au meurtre de... DeSerre, après qu'on eut découvert qu'il travaillait pour la police. Au moment du meurtre, De Serre portait encore un micro sur lui, ce qui a fait dire à un policier appelé à témoigner : « On a assisté en direct à l'assassinat. »

Le nerf de la guerre

Voici un résumé de la preuve présentée au mégaprocès des motards, rédigé par notre journaliste André Cédilot.

LES HELLS ANGELS Nomads formaient le pivot d'une organisation extrêmement structurée et hiérarchisée qui se livrait au trafic de stupéfiants à une échelle sans précédent. La drogue, de la cocaïne et du haschisch, était distribuée partout au Québec par les cinq autres clans des Hells Angels, sauf à Sherbrooke, qui s'approvisionne ailleurs.

En parallèle, la « table » des Nomads, qui achetait la drogue à meilleur prix, comptait sur un réseau chargé de collecter l'argent de la drogue. Ce groupe tissé serré avait aussi pour tâche de payer les fournisseurs et les distributeurs de l'organisation. Seuls ou avec l'aide de citoyens au-dessus de tout soupçon, ils participaient à des opérations de blanchiment d'argent. Selon le témoignage du caporal Robert Pigeon, de la Sûreté du Québec, principal « architecte » de la colossale enquête de l'Escouade régionale mixte de Montréal, il est arrivé que les Nomads mettent sur le marché jusqu'à 2000 kg de cocaïne et 1500 kg de haschisch en huit mois.

C'est à la fin de l'été 1997 que les Hells Angels Nomads ont commencé à acheter de grandes quantités de cocaïne directement de trafiquants basés à Cali, en Colombie. Quant à leurs approvisionnements en haschisch, ils provenaient du gang de Gérald Matticks, fort bien branché dans le port de Montréal.

Un commerce lucratif

La vente de stupéfiants a rap-

porté environ 111 millions entre le 30 mars 1999 et le 19 décembre 2000. Le profit net moyen pour un kilo de cocaïne était de 4530 \$, alors qu'il était de 817 \$ pour chaque kilo de haschisch.

Sur une période de 39 jours à la fin de l'année 2000, 115 kilos de haschisch et 452 kilos de cocaïne avaient été vendus, pour une moyenne de 11,5 kilos de cocaïne et trois kilos de haschisch par jour. D'après le caporal Pigeon, la cocaïne vendue au gros était pure à 85 %. On la coupait ensuite pour la revendre dans les bars à un degré de pureté de 25 %. La cocaïne provenait de courtiers comme Raymond Craig, qui a fini assassiné le 20 août 2000 à Sainte-Adèle.

L'enquête a démontré que les Hells Angels établissaient le prix des drogues en concertation avec la mafia montréalaise. En juillet 2000, le Nomad Normand Robitaille a révélé, lors d'une réunion avec les membres des Rockers, avoir conclu « un pacte avec les Italiens » pour fixer à 50 000 \$ le prix de vente au gros du kg de cocaïne. Les livres comptables étaient très bien tenus, mais tout en codes. Comme leaders de cet empire du crime, les membres des Hells Angels Nomads touchaient chacun des ristournes de 5000 \$ par semaine.

Deux mois avant le déclenchement de l'opération Printemps 2001, les policiers ont interpellé un courrier de l'organisation qui s'appropriait à transférer 6,5 millions dans une cache de l'est de la ville. « C'était l'argent en transit qui avait été collecté lors d'une ou deux journées », a indiqué le caporal Pigeon. Tout en codes lui aussi, le compte courant du gang, soigneusement informatisé, s'élevait à 32 millions.

D'après l'enquêteur, les Nomads disposaient de trois caches pour entreposer les profits de ce gigantesque trafic. Sur rendez-vous, les messagers des divers clients apportaient d'abord l'argent dans un complexe de condos de la rue Beaubien. Muni d'un code, ils obtenaient accès à un appartement où ils remettaient l'argent à un réceptionniste. Une fois la livraison complétée, ce dernier transférait le butin dans un autre condo. Ensuite, l'argent était déplacé dans un troisième appartement, cette fois d'une tour d'habitation voisine. Les liasses de billets verts étaient alors comptées et gardées dans un immense coffre-fort. Qu'arrivait-il ensuite aux billets ? On l'ignore, la police ayant perdu la trace de l'argent.

Les membres des Rockers, club fondé en 1992 par Maurice Boucher, s'occupaient de la distribution des drogues dans l'île de Montréal ainsi que du maintien et de l'expansion du territoire. À eux seuls, ils écoulaient de 50 à 70 kilos de cocaïne par mois. Jean-Richard Larivière agissait comme intermédiaire entre les Rockers et les Nomads pour l'achat de la drogue. Les Rockers avaient sous leurs ordres des clubs écoles comme les Scorpions et le Syndicate, ainsi que plusieurs associés.

Selon le caporal Pigeon, les Hells Angels de Trois-Rivières avaient « un business équivalent ». Avec l'aide des Rowdy Crew, le clan trifluvien contrôlait la grande région de Lanaudière. Ses tentacules s'étendaient jusque dans les quartiers Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

Fondé en 1990, le groupe a longtemps été dirigé par le prolifique narcotrafiquant Louis Roy. Natif de

Jonquière, Roy jouait aussi un rôle de premier plan dans l'exportation de marijuana cultivée en sol québécois. Un des pionniers des Nomads, formés en 1995, il a disparu mystérieusement en juin 2000. La police croit qu'il a été victime d'une purge interne parce qu'il coupait les prix. Le 3 juillet 2000, le cadavre carbonisé et criblé de balles de Christian Marcoux, 32 ans, son associé dans la gestion de serres hydroponiques, a été trouvé dans le coffre d'une voiture abandonnée en banlieue ouest de Montréal.

Les Hells Angels Nomads se retrouvaient donc à la tête d'une armée de personnes obéissant à leurs ordres et qui leur devaient respect. Toute personne décidant de s'approcher de l'organisation devait adhérer aux valeurs communes et au plan établi : acquérir et maintenir coûte que coûte le contrôle du trafic de stupéfiants sur l'ensemble du territoire montréalais.

Les Rockers, même s'ils n'ont pas tous trempé directement dans les meurtres, participaient à « l'effort de guerre » en mettant en commun leurs ressources, que ce soit par la cueillette de renseignements sur le clan adverse, la protection des Hells Angels Nomads, la possession d'armes à feu, la distribution de stupéfiants ou le paiement d'une cotisation obligatoire de 10 % de leurs revenus provenant de leurs activités criminelles. L'argent servait, entre autres, à l'achat d'armes à feu et de véhicules volés, aux cantines des membres emprisonnés, aux honoraires des avocats en cas d'arrestation de membres et relations de l'organisation.

Étant donné qu'ils faisaient partie d'un gang, la Couronne les a tous inculpés de 13 meurtres au premier degré. Tous ces meurtres ont été commis entre 1996 et 2000.

Petit lexique

CARCAJOU

Escouade spécialisée dans la lutte antimotard. Créée à l'automne 1995, elle regroupait des enquêteurs de la CUM, de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada.

ERM-MONTRÉAL

L'escouade régionale mixte de Montréal a succédé à Carcajou au début de 1999.

DÉLÉTEUR

Un criminel qui décide de collaborer avec la police après son arrestation. Il s'engage aussi à témoigner devant les tribunaux. En échange, le ministre de la Justice lui fait signer un contrat et assure sa sécurité. Une fois sa sentence purgée, il est remis en liberté sous une nouvelle identité.

AGENT SOURCE

Il s'agit d'un criminel payé par la police pour infiltrer le milieu criminel. Une fois sa mission terminée, on lui donne généralement lui aussi une nouvelle identité.

ROCK MACHINE

Ce gang de motards créé à la fin des années 80 était surtout actif dans l'île de Montréal. En 2000, au plus fort de la guerre avec les Hells Angels, il s'est dissout pour passer dans le camp des Bandidos.

NOMADS

Le club d'élite des Hells Angels. Il a été créé en mars 1995 pour faire la guerre aux Rock Machine.

ROCKERS

Club école des Hells Angels Nomads, il a été mis sur pied par Maurice Boucher dans le but de s'assurer la suprématie du trafic de drogue à Montréal.

MOTARDS LES NEUF

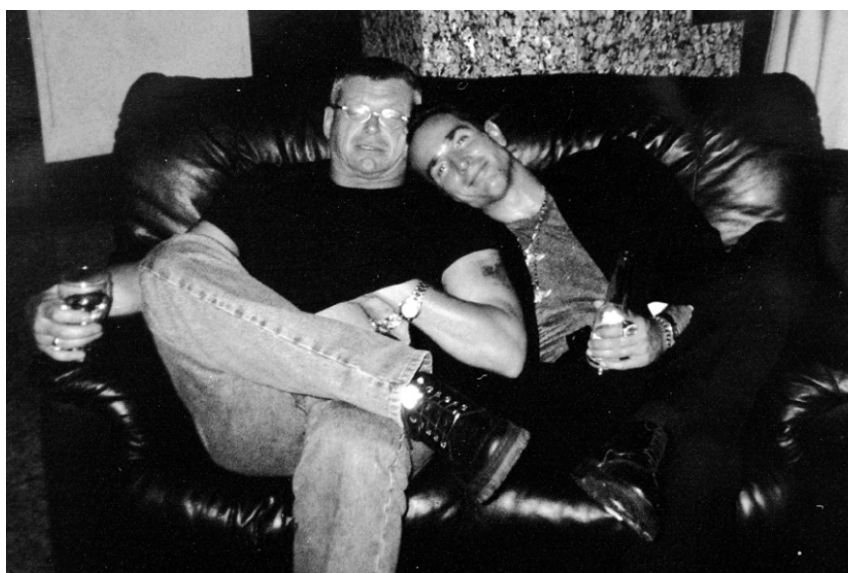
PAR ANDRÉ CÉDILLOT

NOM GILLES MATHIEU
ÂGE 53 ans
CLAN Hells Angels
Nomads

Issu d'une bonne famille, Mathieu fait partie des Hells Angels depuis presque leurs débuts à Sorel, en 1977. Il était le «parrain» des Pirates de Valleyfield, sa ville natale. À cause de son teint pâle et son grand calme, il a davantage l'air d'un prêtre que d'un motard. L'un des membres fondateurs des Nomads, il en est devenu le secrétaire-trésorier. Il était engagé tant sur la scène locale qu'internationale. Il allait souvent sur la rue Bennett, où Maurice Boucher avait un bureau. Il était respecté des autres membres. L'ancien président national des Hells Angels, Walter Stadnick, lui a même écrit un jour : «Tu es mon inspiration». La police a trouvé chez lui plein de bijoux de grande valeur. Dans un document déposé au procès, on avance qu'il aurait transféré 1 million de dollars dans des paradis fiscaux, et qu'il serait propriétaire d'enseignes lumineuses d'une valeur de 2,3 millions installées dans le mégacentre commercial West Edmonton Mall, en Alberta. Mieux connu sous le nom de Trooper, il n'avait qu'une seule tache à son dossier, pour un trafic de drogue en 1981.

NOM GUILLAUME SERRA
ÂGE 38 ans
CLAN Prospect Nomads

Un prolifique trafiquant de drogue, Serra faisait partie avec cinq autres membres du «comité de direction» des Rockers de Montréal. Il s'était joint à eux en 1995, peu après le début de la guerre avec les Rock Machine. En compagnie de Normand Robitaille et René Charlebois, Serra alimentait plusieurs réseaux du centre-ville et d'ailleurs en héroïne, cannabis et cocaïne. Sa spécialité était la poudre blanche. Il en écoulait jusqu'à 30 kilos par mois. À lui seul, il pouvait faire un profit de... 80 000\$. Un de ses bons clients était Serge Boutin, à la tête d'une petite armée de 150 vendeurs. Boutin, on le sait, a tourné sa veste à la suite de son arrestation en 2001. En 18 mois d'enquête sur Serra - de septembre 1999 à mars 2001 - la police a intercepté 13000 de ses conversations téléphoniques. Durant cette période, il a changé de véhicule une dizaine de fois. Malgré tout, les policiers avaient réussi à y glisser un mouchard. «Mimo» de son surnom, Serra a investi son argent dans la restauration et l'immobilier. Il venait tout juste de graduer chez les Nomads quand il a été arrêté.



Un «valeur guerrier» Normand Robitaille (à droite, sur la photo) est vite devenu un favori de Maurice Boucher.

NOM NORMAND ROBITAILLE
ÂGE 35 ans
CLAN Hells Angels Nomads

Grand, musclé, le regard fixe, Robitaille est l'incarnation même du jeune criminel aux dents longues. Un «valeur guerrier», il est vite devenu un favori de Maurice Boucher durant son apprentissage au sein des Rockers de Montréal. Ce n'est pas pour rien qu'il a été l'un des premiers visés quand les Rock Machine sont résolument passés à l'attaque en 1994. Durant cette «guerre de sept ans», Robitaille a l'un des plus actifs du côté des Hells Angels. Il a été victime de trois tentatives de meurtre. Il a obtenu sa veste de Nomads dans les mois qui ont suivi l'acquiescement de Boucher, en novembre 1998. Un assidu du procès, Robitaille a assuré la relève du chef Nomads, «du moins sur le

terrain», pendant son incarcération. Son nom a été mentionné à plusieurs reprises dans les projets d'assassinat de gardiens de prison. C'est ainsi, par les menaces ou par les armes, qu'il a pris du galon et étendu son «partenariat» dans le trafic de drogue. La police a déjà saisi sur lui une liste de comptabilité totalisant 22,8 millions. Dans sa chic résidence de la rue Augustin, à Candiac, les policiers avaient saisi près de 200 000\$ en liquide. Rusé et toujours sur ses gardes, il n'est pas allé souvent en prison. Sa femme, que l'on a vu sur des vidéos tournés par la police à l'occasion de noces ou de funérailles de motards, est une avocate spécialisée en droit... carcéral.

NOM DENIS HOULE
ÂGE 50 ans
CLAN Hells Angels Nomads

De tous les Hells Angels, Houle est peut-être le plus irréductible. Un vétéran du début des années 80, il a le regard froid et le corps tapissé de tatouages aux couleurs du puissant groupe de motards. Il porte notamment bien en vue la mention Filty Few signifiant qu'il a déjà tué pour l'organisation. En 1990, après quelques années de cavale, il a été condamné à sept ans de pénitencier pour sa participation à la sordide purge interne qui a rayé de la carte le chapitre de Laval, en mars 1985. Il venait à peine de se joindre à la nouvelle formation des Nomads quand il a été ramené en taule, après 17 mois de liberté, pour une histoire de conduite en état d'ivresse. À l'automne 1995, il a essuyé les tirs de sympathisants de Dark Circle, alors qu'il se trouvait dans la cour de l'Institut Leclerc, à Laval. Il n'a

pas été touché. En 1999, sa conjointe, Sandra Gloutney, a aussi échappé à un attentat par balles, à Piedmont. Surpris dans un hôtel de la métropole avec quatre autres membres de l'état-major des Nomads à planifier une reprise de la guerre avec les Rock Machine/Bandidos, Houle est détenu depuis février 2001. Dans un luxueux appartement qu'il louait à Laval, les policiers ont trouvé un dispositif d'écoute électronique, deux gilets pare-balles et 30 000\$ en liquide. Jusqu'à nouvel ordre, il possédait une entreprise de vente en gros d'équipements de plomberie, de chauffage et de climatisation, à Saint-Sauveur. Des documents de cour veulent qu'il ait déjà transféré 4,5 millions dans les Antilles. Il posséderait un terrain évalué à 800 000\$ en Nouvelle-Écosse.



Maurice Boucher et les autres membres des Hells Angels Nomads avaient fêté en grand le 4^e anniversaire du gang, en 1999.



Gilles Mathieu et Pierre Provencher se sont reconnus coupables, tandis que David Carroll est toujours recherché.

NOM SYLVAIN LAPLANTE
ÂGE 45 ans
CLAN Hang around Nomads

Un résidant de Saint-Anicet, Laplante a déjà été président des Rockers de Montréal. Il en menait large dans les réunions du club. Avant de se joindre à ce club école des Hells Angels créé en 1992, il portait les couleurs des Pirates de Valleyfield. Un protégé de l'influent Gilles Mathieu, Laplante a vite montré une grande loyauté envers l'organisation. Les «services rendus» lui ont valu sa promotion comme hang around peu avant son arrestation en mars 2001. La vente de drogues lui rapportait 5000\$ par mois. Il a été vu transportant de l'argent à la «banque» des Nomads, sur la rue Beaubien. Dans les années 90, il a été plusieurs fois condamné pour trafic.

NOM RENÉ CHARLEBOIS
ÂGE 38 ans
CLAN Hells Angels Nomads

Connu à cause de son mariage auquel ont participé les chanteurs Ginette Reno et Jean-Pierre Ferland, Charlebois était un trafiquant indépendant avant de se joindre aux Rockers de Montréal. «Il livrait de la pizza en Porsche 911 et d'autres choses : de la cocaïne», dira en riant le délateur Stéphane «Godasse» Gagné, qui l'a connu en 1993. Fort sur la gachette, Charlebois a largement contribué à l'expansion des Hells Angels dans l'île de Montréal. C'est ce qui explique qu'il soit passé rapidement de simple striker des Rockers en 1996 à membre du club d'élite des Nomads en quatre ans. En 1995, il

s'est implanté dans le quartier gai en achetant 45 000\$ la «run» d'un Rock Machine. Il travaillait main dans la main avec l'autre guerrier des Rockers, Normand Robitaille, qu'il a d'ailleurs chaleureusement remercié la journée de ses noces. «Sans toi, je ne serais pas où je suis aujourd'hui», a lancé un Charlebois en verve. Au moment de son arrestation en 2001, il partageait plusieurs territoires de vente avec Robitaille et Guillaume Serra. Le trio s'occupait de l'approvisionnement en héroïne, haschich et marijuana et cocaïne. Ses revenus se chiffraient à 12 000\$ par mois, lit-on dans un document judiciaire.



Jean-Richard Larivière, à l'arrière-plan, subira un nouveau procès pour meurtres. Quant à Dany St-Pierre et Maurice Boucher, ils sont actuellement incarcérés.

COUPABLES



Le clan guerrier des Hells Angels Nomads réuni dans un mariage. De gauche à droite, à l'avant: Normand «Biff» Hamel, assassiné en 2000 à Laval, Normand Robitaille, Wolodymyr Stadnick et René Charlebois. Debout, dans le même ordre: Michel Rose, Louis «Melou» Roy, mystérieusement disparu depuis juin 2000, David Carroll (recherché), André Chouinard, le nouveau marié, Gilles Mathieu, Maurice Boucher, Denis Houle et Michel Rose.

NOM JEAN-GUY BOURGOUIN

ÂGE 37 ans

CLAN Rockers de Montréal

Mal dégrossi et brutal, Bourguin était le vice-président des Rockers. Il s'occupait de «l'équipe de baseball», chargée d'intimider les trafiquants adverses qui jouaient dans leurs plates-bandes. Il a souvent été impliqué dans des accrochages sur la rue et dans des bars. Il s'en est pris, entre autres, à des joueurs des Alouettes de Montréal à la porte d'un cabaret de la rue Saint-Laurent, en 1998. Il a aussi semé le trouble à quelques reprises au palais de justice de Montréal. En 1995, avec Normand Robitaille, il a écopé deux ans de prison pour une affaire d'extorsion sur la Rive-Sud. En 1999, il avait été interpellé à bord de sa Cadillac Seville. Celle-ci était dotée d'une cache, mais elle ne contenait pas de drogue. On avait par contre saisi une somme de 13 000\$. À la même époque, Bourguin a eu un gros mot à dire dans le retour de Stéphane Sirois au sein des Rockers. Ce qu'il ignorait, c'est que Sirois travaillait maintenant pour la police. Son trafic de stupéfiants lui rapportait 7000\$ par mois, indiquent les rapports de police.

NOM PIERRE PROVENCHER

ÂGE 54 ans

CLAN Rockers de Montréal

En raison de son âge et de sa longue expérience du milieu criminel, Provencher était sans conteste le motard le plus influent des Rockers. Lors des assemblées, il ne se gênait pas pour rappeler à l'ordre les membres trop turbulents ou désintéressés. Grâce à ses contacts privilégiés avec les Nomads, il était au courant de tout ce qui se passait dans le club. Stéphane «Godasse» Gagné a dit avoir été recruté par Provencher pour faire partie de «l'équipe de football» des Rockers, cette petite équipe de tueurs à gages triés sur le volet pour éliminer la concurrence. En juillet 1998, avec quatre autres motards, Provencher avait été acquitté du meurtre d'un petit revendeur des Rock Machine. La cabane à sucre chez Ozias qu'il exploite avec sa femme, à Saint-Norbert, près de Berthier, était le lieu de rendez-vous des motards et de leur famille. C'est également là que les Rockers emprisonnés appelaient pour connaître les dernières nouvelles de leurs «frères». L'an passé, alors que Provencher était en prison, d'importants travaux de terrassement ont été effectués sur son domaine. Ex-partenaire de Stephen Falls (il est mystérieusement disparu après être tombé en disgrâce), il empochait 5000\$ par mois du trafic de drogue. Le gros de sa clientèle se trouvait dans le sud-ouest de Montréal, où il a grandi.

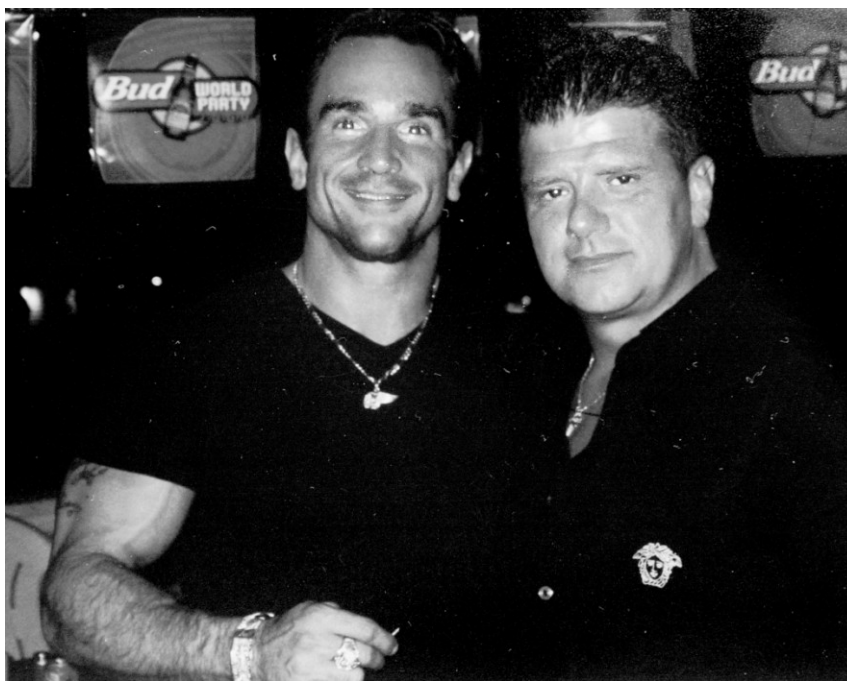
NOM DANIEL LANTHIER

ÂGE 44 ans

CLAN Rockers de Montréal

Trafiquant de longue date, Lanthier, dit le Boteux, était le président des Rockers. Un homme froid et dur, il dirigeait avec fermeté les «messes», ces réunions filmées secrètement par la police que le gang tenait dans des hôtels de la métropole. Selon des documents de cour, il tirait à peu près 12 000\$ par mois du trafic de stupéfiants. Il contrôlait notamment deux ou trois bars du quartier gai, à Montréal. Depuis 1996 et jusqu'à son arrestation en mars 2001, Lanthier possédait sur la Rive-sud un commerce de vente et de location de cellulaires et de téléavertisseurs. Ses «frères» motards étaient bien sûr ses principaux clients. Ses connaissances en électronique et en informatique étaient également précieuses pour le club. On le disait capable de détecter les micros espions de la police (!). C'est lui que les enquêteurs filaient quand ils ont

surpris cinq membres des Nomads réunis dans un Holiday Inn de la rue Sherbrooke, en février 2001. Durant sa détention, Lanthier s'est plaint de ne pouvoir se défendre adéquatement à cause du manque d'ordinateurs à la prison de Bordeaux. Estimant la dénonciation non fondée, le juge Jean-Guy Boilard avait enguirlané son avocat, Gilles Doré. Blâmé par le Conseil de la magistrature, le juge Boilard a laissé tomber le mégaprocès de gangstérisme en juillet 2002. Même s'il a déjà été condamné dans le passé, c'est la première fois que Lanthier écope une peine de prison. En mars 2000, en pleine guerre des motards, il s'en est tiré avec une amende de 2000\$ pour la possession d'un pistolet 9mm. Il revenait des funérailles d'un autre motard quand il a été surpris en compagnie de deux autres Rockers armés.



Normand Robitaille et René Charlebois formaient un duo redoutable au sein des Hells Angels Nomads.

Nouveaux procès

NOM JEAN-RICHARD LARIVIÈRE

ÂGE 35 ans

OÙ Prospect Nomads

Surnommé «Race», Jean-Richard Larivière agissait comme intermédiaire entre les Rockers de Montréal et la «table» des Hells Angels Nomads, responsable de l'achat et de la revente au gros de cocaïne et de haschisch aux autres membres de l'organisation. Au fil de l'enquête entamée en avril 1998, Larivière est devenu une cible de choix quand les policiers ont découvert qu'il jouait un rôle clé dans la quête de la drogue et surtout la répartition de l'argent sale entreposé dans des appartements de l'arrondissement Anjou. Proche du Nomads André Chouinard (il attend son procès), Larivière venait d'être promu au sein de cette formation quand il a été

arrêté le 28 mars 2001. Comme la plupart d'entre eux, il est passé par les Rockers avant d'être promu chez les Nomads. Bien qu'il ne parlait pas beaucoup dans les «meetings» des Rockers, il semblait très influent et respecté. Sans profession connue, il possédait une rutilante Cadillac Seville noire et habitait une luxueuse maison de la rue Bruère, à Montréal. Son casier judiciaire fait état de vols, entrave au travail de la police et trafic de drogue, entre 1987 et 1992. La police a découvert une de ses empreintes dans l'auto qui a servi à la fuite des auteurs du meurtre du mécanicien Serge Hervieux, à Saint-Léonard, le 26 août 1999.

NOM GREGORY WOOLEY

ÂGE 31 ans

OÙ Rockers de Montréal

L'un des rares Noirs dans le giron des Hells Angels, Wooley faisait partie d'un gang de rue quand il a été recruté. Il est devenu un membre en règle des Rockers le 22 juillet 1998, trois jours après avoir été acquitté du meurtre d'un revendeur de drogue des Rock Machine. Il a reçu sa veste dans un chic restaurant italien de la rue de la Montagne. Il a été intégré à «l'équipe de football», chargé d'éliminer la concurrence. Le ministère public lui impute neuf meurtres. Il agissait comme garde du corps et



s'occupait de points de vente de drogue de la rue Saint-Laurent contrôlé par le Syndicate, un sous-club dont il avait la charge.

NOM PIERRE LAURIN

ÂGE 38 ans

OÙ Prospect Nomads

Un trafiquant sans envergure, Laurin a vu une opportunité de grossir son commerce en s'associant aux Rockers. Avec Paul Brisebois (coaccusé dans ce dossier de meurtres, il attend son nouveau procès), il a gagné ses galons en participant à des raids dans le sud-ouest de Montréal, seule véritable poche de résistance des Rock Machine jusqu'à la toute fin de la guerre en 2001. La poursuite les soupçonne d'avoir participé à trois meurtres. Les experts de la police disent avoir trouvé

les empreintes génétiques de chacun d'eux sur l'une des scènes de crime. Dans des gants, plus précisément. Dans le cadre de l'opération Printemps 2001, on a notamment trouvé chez lui une veste pare-balles et 10 770\$ en argent. La police l'avait dans sa mire depuis le 27 avril 2000 seulement. Elle avait mis sur écoute ses deux résidences, l'une à Saint-Constant et l'autre à LaSalle. Il portait une veste d'apprenti Nomads quand il a été arrêté en mars 2001.

MOTARDS



LES 13

PAR ANDRÉ CÉDILLOT

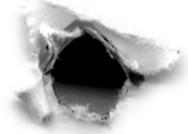
Le 20 décembre 1996

NOM PIERRE BEAUCHAMP
ÂGE 46 ans
OÙ Abattu dans sa fourgonnette, rue Sainte-Catherine

Même s'il n'était pas membre des Rock Machine, Pierre «Ti-Bum» Beauchamp était un homme clé du groupe. Criminel de longue date – son casier judiciaire remontait à 1970 – il s'est enrichi en vendant de la cocaïne au gros. Dans les fichiers de la police, il était décrit comme un fournisseur et un financier des Rock Machine. Il avait aussi des relations avec le clan Dubois. Avec son ami d'enfance, Renaud Jomphe, Beauchamp en menait large dans le sud-ouest de Montréal. Il avait d'ailleurs subi un gros choc, quelques semaines avant de mourir, quand Jomphe, président par intérim des Rock Machine, a été tué par balles dans un restaurant de Verdun.

Passant pour un homme d'affaire prospère, Beauchamp avait plusieurs propriétés dans ce coin de la ville, dont un bar et un atelier de réparation de voitures. Amateur de bateau de plaisance, il faisait partie du Club nautique de Lachine. Officiellement, si ce n'est son amitié pour Jomphe et la proximité de son garage avec le local des Rock Machine à Verdun, il n'ait toute implication avec cette organisation.

Pas mal plus au fait de ce qui se passe dans le milieu interlope, les Hells Angels le voyaient comme un concurrent de taille. Peu après l'élimination de Jomphe, Beauchamp a eu un «meeting» forcé avec Maurice Boucher pour qu'il laisse tomber les Rock Machine. Beauchamp aurait plutôt racheter le contrat mis sur sa tête. La journée fatidique, en plein magasinage du temps des Fêtes, rue Sainte-Catherine, on a retrouvé 60 000\$ dans son véhicule. Le gros de l'argent provenait d'une transaction de cocaïne survenue deux jours auparavant. L'enquête veut que Beauchamp ait été attiré dans un guet-apens. La police pense avoir démasqué l'auteur du meurtre, Gregory Wooley, grâce à des empreintes génétiques (ADN) trouvées dans un chapeau. Alors membre du gang de rue Master B, Wooley aurait agi pour le compte des Rockers de Montréal, clan guerrier de Boucher et des Hells Angels Nomads.



Le 24 septembre 1998

NOM JEAN ROSA
ÂGE 32 ans
OÙ Tué en arrivant chez lui à Laval

Associé pendant des années à d'influents criminels de Laval et Montréal, Jean Rosa a passé une bonne partie de sa vie à travailler dans les bars et les brasseries où il se faisait respecter en montrant ses gros biceps et en vendant de la cocaïne et du haschisch. Un colosse de 6'1" et 210 livres, Rosa faisait partie du Dark Circle, venu à la rescousse des Rock Machine. Il s'est collé à ce groupe à la suite d'une dispute avec le clan adverse. Pendant longtemps, il a été associé aux Death Riders, affiliés aux Hells Angels. En janvier 1996, il avait écopé 30 mois de pénitencier pour sa participation au complot de meurtre contre Normand Labelle et Denis Houle. Il a été abattu à bout portant presque un an jour pour jour après sa sortie de prison. Rosa a été surpris par les tueurs au moment de garer sa voiture sur la rue Gilbert, dans le secteur Fabreville. Il était 21h 40. Rosa, qui s'y connaît en construction, revenait d'un cours qu'il suivait depuis peu en vue d'obtenir un permis d'entrepreneur général. Selon ses proches, il en avait soupé du milieu et voulait refaire sa vie. Selon eux, il avait cessé tout contact avec ses amis motards depuis sa libération, le 26 septembre 1997. Il travaillait comme poseur de céramique au sein d'une entreprise de Saint-Eustache. Lors de son assassinat, Rosa était en possession d'une petite quantité de cannabis.

Le 24 janvier 1997

NOM MARC BELHUMEUR
ÂGE 25 ans
OÙ Règlement de comptes au bar Le Chalutier

Un «hang around» des Rock Machine, Marc Belhumeur cherchait résolument à faire sa marque dans le monde criminel quand il est tombé sous les balles d'un tueur solitaire dans un bar fréquenté par le clan Pelletier, passé du côté des Hells Angels. De forte stature, il s'occupait de livrer la drogue et collecter l'argent des revendeurs d'une trentaine de bars sous le contrôle du gang. De 1994 à 1996, il avait aussi été à la tête d'une agence d'escortes ayant ses assises dans l'est de Montréal. Comme d'autres, il trempait dans le prêt usuraire. Craint de tous, il tentait de faire son chemin en jouant des bras, ce qui lui a valu quelques bonnes raclées au fil des années. En 1995 et 1996, son nom est revenu dans une dizaine de dossiers de trafic de drogue, harcèlement criminel et voies

de fait. Il avait une cause pendante devant les tribunaux au moment de son décès, le 24 janvier 1997, jour de son anniversaire de naissance. Il figurait en outre sur une liste d'individus de l'Alliance qui projetaient de tuer un membre des Rockers.

Peu avant son assassinat, Belhumeur avait demandé la permission au clan Pelletier de vendre du pot québécois dans l'est de Montréal. Ce privilège lui avait été refusé. Quoi qu'il en soit, il savait ses jours comptés. La police avait notamment trouvé sa photo affichée au repaire des Hells Angels de Trois-Rivières. Se sachant suivi jusque dans le gymnase où il s'entraînait quotidiennement, Belhumeur avait bonifié sa police d'assurance-vie, tout en dictant à ses proches les modalités de ses funérailles!

Le 30 juillet 1998

NOM YVON ROY
ÂGE 57 ans
OÙ Assassiné devant sa demeure de Repentigny

Grand et massif, Yvon «Mon Mon» Roy est l'incarnation même du criminel de carrière qui finit six pieds sous terre. Pendant 30 ans, il a passé presque tout son temps en prison pour des affaires de vols et un homicide involontaire. Dans les années 70, il a notamment fait la manchette à la suite d'évasions, dont l'une a été suivie d'un enlèvement survenu lors d'un braquage dans la région d'Ottawa. Libéré en 1988, Roy a travaillé dans une petite compagnie de transport de Laprairie avant d'être «récupéré» par ses amis du milieu en se joignant au redoutable clan des frères Pelletier, très actif dans le trafic de drogue et le prêt usuraire dans l'est de Montréal. Il avait été arrêté à deux reprises depuis. Chaque fois, les accusations n'ont pas tenu le coup devant le tribunal. L'une concernait un complot à l'explosif contre nul autre que le chef des

Hells Angels Nomads, à la fin de 1994. Roy s'était vanté à Harold Pelletier, devenu délateur, d'avoir contribué le tiers de la mise de 100 000\$ destinée à faire disparaître Maurice Boucher à l'aide d'un camion piégé.

Détenu un an relativement à cette histoire, Roy a appris de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) que sa vie était en danger. Il tondait la pelouse devant chez lui quand il a été atteint de plusieurs balles de gros calibre par deux individus portant des cagoules. Roy s'était marié en 1995. Sa femme est une bonne copine de la conjointe de Louis-Jacques Deschênes, président de Dark Circle. Ce dernier était en prison depuis 1995 quand le meurtre de Roy s'est produit. Celui-ci comptait parmi ses amis le comédien Claude Blanchard et sa femme Louise.

Le 8 septembre 1998

NOM JOHNNY PLESCIO
ÂGE 34 ans
OÙ Mitrillé dans sa résidence de Laval

L'un des fondateurs des Rock Machine en 1989, le rondouillard Johnny Plescio était un ardent partisan de la fusion avec les Bandidos. L'année précédant sa mort, il avait été bloqué aux portes de la Suède où il devait participer à une rencontre avec des dirigeants de clubs scandinaves. Il s'était aussi rendu au Luxembourg négocier un plan d'union entre les deux clubs. Plescio n'a pas eu le temps de voir son rêve se réaliser. Il portait, dans son cercueil, le dossier des Bandidos. Ironie du sort, l'un de ses plus fidèles amis depuis des années était un... Hells Angels d'Amsterdam, en Hollande. Dans les registres municipaux, il apparaissait comme l'un des dix propriétaires de l'ancien local des Rock Machine (qui a depuis été saisi et démolé) de la rue Huron, dans le sud-est de Montréal. En 1999, Tony Plescio, son aîné, a aussi été victime de la longue guerre avec les Hells Angels. Les Plescio étaient très proches du clan mafieux de Paolo Gervasi et son fils Salvatore. Celui-ci a été assassiné le 20 avril 2000 à cause de ses

relations jugées trop étroites avec les Rock Machine.

Originaire de l'ex-municipalité de Saint-Léonard, Johnny Plescio s'était fait connaître en vendant de la drogue. Au commencement, il faisait dans le vol et le recel. Il a eu maille à partir avec la justice depuis les années 80. À la fin, il était particulièrement actif dans le centre-ville. Trois membres de son entourage, dont Stéphane Morgan, abattu deux mois après lui, étaient armés quand la police l'a arrêté dans un restaurant, en 1995. Surpris en possession de petites quantités de stupéfiants, Plescio s'était empressé de s'avouer coupable. Il avait payé une amende de... 420\$. C'est dans le cadre de cette même enquête que la police avait mis au jour Dark Circle, «commando de la mort» des Rock Machine. Plescio et son frère Tony étaient de la quarantaine de trafiquants réunis à Verdun le 3 juillet 1994, en vue de se mobiliser pour faire la guerre aux Hells Angels Nomads et leur filiale des Rockers de Montréal.

Le 22 octobre 1998

NOM PIERRE BASTIEN
ÂGE 41 ans
OÙ Criblé de balles sous les yeux de sa fillette, à Laval

Partenaire en «affaires» d'un ancien Devil's Disciples devenu un important fournisseur de haschisch et de cocaïne, Pierre Bastien voulait défendre ses acquis quand il a joint les rangs du Dark Circle et empêcher les Hells Angels Nomads de s'assurer le monopole du trafic de drogue dans l'île de Montréal. À l'instar de Jean Rosa, tué tout juste un mois avant lui, également à Laval, Bastien avait été condamné en 1996 à 30 mois de geôle pour les projets d'assassinats de leaders du clan ennemi.

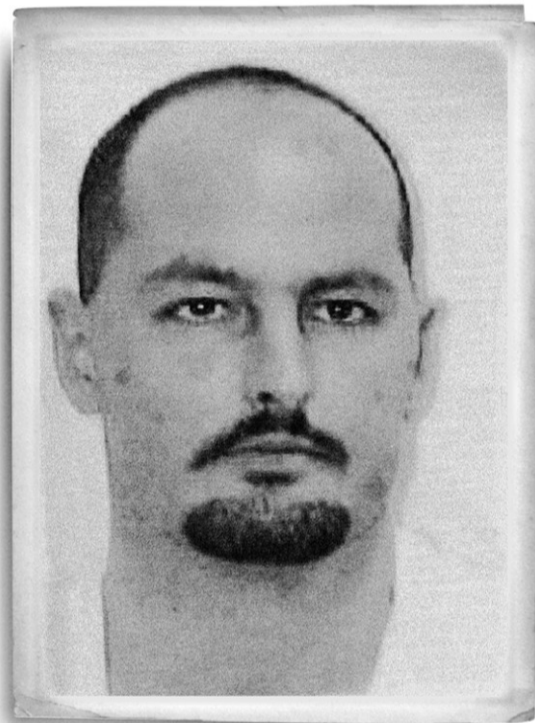
Poussé plus par sa cupidité que par sa volonté de faire la guerre, Bastien se faisait tirer l'oreille par son associé Jean-Jacques Roy afin de venger la mort de Rosa quand il a été mitraillé à travers la vitre de sa voiture sous les yeux de sa fille. Assise sur la banquette arrière, celle-ci a assisté impuissante à la terrible scène survenue en soirée, rue des Grisons. Atteint de sept balles au thorax, Bastien est mort à l'hôpital.

Depuis le début des années 90, Bastien et Roy étaient propriétaires de plusieurs propriétés de grande valeur à Laval, Montréal et dans les Laurentides. Deux immeubles abritaient des bars connus, l'un à Sainte-Agathe et l'autre, sur la rue Saint-Denis. Jean-Jacques «Fritz» Roy habite un im-mense domaine à Saint-Adolphe d'Howard. Son frère Jean-René a été la cible de deux attentats des Hells Angels.

Dans les rapports de police, Bastien était décrit comme le «comptable» de Roy. Les deux hommes blanchissaient notamment leur argent en achetant les billets de gagnants des diverses loteries de Loto-Québec. Bastien avait aussi une carte VIP du Caesars Palace de Las Vegas. En 1981, il s'était vu infliger quatre années de bague pour sa participation à un vaste complot de trafic de drogue. Il n'avait presque plus fait parler de lui depuis.



Johnny Plescio



Jean Rosa

Le 10 novembre 1998

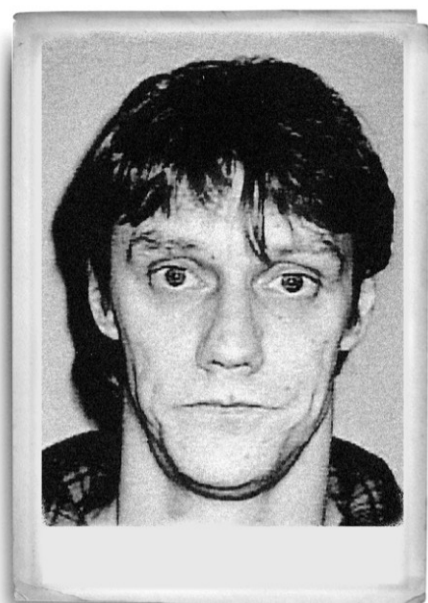
NOMS STÉPHANE MORGAN et DANIEL BOULET
ÂGE 30 ans (les deux)
OÙ Double meurtre à Montréal-Nord

De petite taille, Stéphane Morgan était du genre arrogant et intrépide, toujours l'arme au poing et prêt à se lancer dans l'action. Trafiquant de drogue depuis l'adolescence, il avait reçu ses couleurs des Rock Machine peu après le début de la guerre avec les Hells Angels. Il était bien sûr la principale cible quand, avec Daniel Boulet, il a été exécuté dans la plus pure tradition des motards, le 10 novembre 1998. Les deux hommes étaient assis dans une voiture, moteur en marche, près du domicile de Morgan, boulevard Henri-Bourassa et J.J. Garnier, quand ils ont essuyé les tirs de mitraillette d'un individu sorti de nulle part. Pas moins de 25 douilles vides et un chargeur ont été trouvés sur les lieux. En fouillant le cadavre de Morgan, les enquêteurs ont trouvé un pistolet chargé, un peu d'argent et un calepin d'adresses et de numéros de téléphone.

Fait surprenant, Morgan et Boulet étaient nés exactement le même jour, soit le 12 décembre 1967. Malgré leur jeune âge, ils avaient tous deux une longue feuille de route marquée de violence. Pour sa part, Morgan avait été condamné pas moins de 20 fois depuis 1986. Sa peine la plus sévère : deux ans. La première fois pour voies de fait graves en 1987 et l'autre, pour conduite avec facultés affaiblies, en 1993. Il a été arrêté à quatre reprises avec des armes à feu. En 1995, en pleine guerre des motards, il s'en est tiré avec une amende de... 500\$. Il était alors atablé dans un bar de Saint-Léonard avec sept autres motards, dont Johnny Plescio, son mentor des Rock Machine.

Avant de se joindre à ce gang, Morgan achetait sa drogue d'intermédiaires à la solde des Hells Angels. Il a principalement travaillé dans des bars tenus par le caïd mafieux Paolo Gervasi et son fils Salvatore, très proches des frères Plescio. En avril 2000, Salvatore Gervasi a aussi payé de sa vie son association avec les Rock Machine. Morgan et ses acolytes se réunissaient dans un garage du nord-est de la ville. Il était recherché par la police de Montréal au moment de son assassinat. Lors de ses funérailles, une couronne de fleurs portait le message «C'est pas fini».

VICTIMES



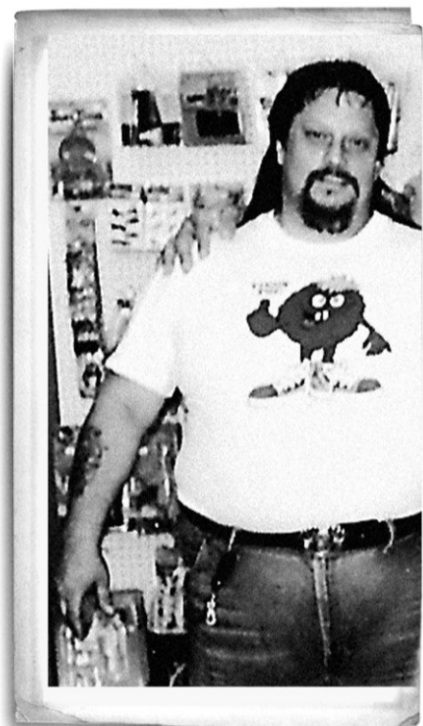
Richard Parent



Pierre Bastien



Serge Hervieux



François Gagnon

Le 5 août 1999

NOM RICHARD PARENT
 ÂGE 37 ans
 OÙ Exécuté en face de sa demeure, à Montréal

Conjoint de la sœur de Salvatore et Giovanni Cazzetta, leaders des Rock Machine, Richard Parent avait tellement peur de mourir sous le feu ennemi qu'il en était devenu paranoïaque. Avant d'être arrêté pour trafic de drogue à l'automne 1997, il possédait de faux papiers d'identité et ne sortait pratiquement jamais, sinon avec une arme. Il évitait aussi la routine, en modifiant ses itinéraires et en couchant parfois dans des hôtels. Un soir de panique, il avait même appelé la police en disant avoir entendu des coups de feu. «Il voyait des Hells Angels partout, et il avait peur de se faire tuer», écrit le policier qui s'est rendu à son logis, dans l'est de Montréal.

Condamné à quatre ans de pénitencier en décembre 1997, Parent s'est retrouvé l'année suivante dans une maison de transition. Là encore, se croyant suivi, il avait refusé de réintégrer les lieux au bout de seulement un mois. En

décembre 1998, il avait dit à un policier qui l'a croisé sur la rue en compagnie de Maria Cazzetta qu'il voulait s'éloigner des Rock Machine, car il craignait vraiment trop pour sa vie. Il s'était présenté à son agent de libération conditionnelle neuf jours avant l'attentat funeste.

Comme d'autres victimes avant lui, Parent venait de stationner sa voiture quand il a été tué à bout portant de quatre balles de mitraillette en face de son domicile de la rue Versailles. Son jeune fils a eu le temps d'apercevoir son corps ensanglanté avant que sa mère en état de choc l'entraîne à l'intérieur de la maison. Avec son frère Giovanni et deux autres personnes liées aux Rock Machine, Maria Cazzetta devait, ce jour-là, recevoir sa sentence pour le recel de produits de la criminalité.

Bien qu'il n'était pas membre des Rock Machine, Parent était connu du milieu à cause

de ses liens avec les Cazzetta, ainsi que ses connaissances des drogues chimiques. Surtout le PCP, que les Rock Machine fabriquaient en quantité industrielle. Serge «Merlin» Cyr, un membre en règle très proche de Parent, avait la haute main sur ce lucratif commerce illicite. Il fut un temps où les Rock Machine en étaient même les fournisseurs des Hells Angels! Durant la guerre, Parent aurait eu une «certaine utilité» dans deux attentats à la bombe contre un bar et un commerce appartenant à des proches des Hells Angels. Il aurait bien voulu, dit-on, «se payer» un membre de ce clan. Il parlait aussi de faire sauter les deux propriétés des Hells Angels à l'île aux Pruches, et de leur ravir le contrôle du trafic de drogue à Laval. La mort l'a fauché avant qu'il n'ait eu le temps de mettre à exécution ses sombres desseins.

Le 1er mai 2000

NOM PATRICK TURCOTTE
 ÂGE 24 ans
 OÙ Fauché en pleine rue à Verdun

Un sympathisant des Rock Machine issu du Young Killer Crew, un gang de rue de Montréal, Patrick Turcotte a peut-être été liquidé parce qu'il prêtait son appartement de la rue Hickson à des hommes de main de Peter Paradis, aujourd'hui délateur. Dans le milieu, on pense qu'il pourrait même s'agir d'une erreur ou encore d'un sérieux avertissement à des jeunes de son entourage soupçonné d'un meurtre survenu quelques mois auparavant dans un bar du voisinage. La victime, âgée de 19 ans, était sous la coupe des Rockers de Montréal.

Turcotte, qui allait avoir 25 ans le 7 mai 2000, sortait d'une boutique de location de vidéocassettes de la rue Verdun quand un homme a sauté d'une fourgonnette et ouvert le feu sur lui avec un pistolet de fort calibre. Le véhicule a par la suite été retrouvé incendié à peu de distance des lieux. Les policiers ont découvert des gants, dont l'un recelait les empreintes génétiques de Paul Brisebois, l'un des accusés d'origine à ce mégaprocès de meurtres. Ce dernier a obtenu un procès séparé après que son avocat, Me Réal Charbonneau, eut été expulsé par le juge Paul.

Devenu prospect Nomads après son passage chez les Rockers de Montréal, Stéphane Faucher aurait également avoué sa participation au meurtre de Turcotte en devenant délateur. Il a témoigné au procès.

Le 6 juin 2000

NOM FRANÇOIS GAGNON
 ÂGE 41 ans
 OÙ Abattu à travers la porte de son logis, à Montréal-Nord

Bien qu'il frayaient dans le milieu des trafiquants de drogue depuis le milieu des années 70, Gagnon est toujours resté marginal. Au premier coup d'œil, il est facile de comprendre pourquoi: il avait des problèmes de santé mentale et il s'est fait prendre 26 fois par la police en vingt ans. Il n'a jamais eu de grosses sentences – sa peine la plus sévère a été de 27 mois en 1980 – mais il faisait constamment le va-et-vient en prison. Il est sorti de l'ombre quand son visage est apparu dans un article controversé publié la veille de l'attentat contre le reporter Michel Auger. Ce dernier l'avait qualifié dans le *Journal de Montréal* de «minable petit truand malgré son poids de 350 livres». Une amie de Gagnon avait été interpellée après avoir menacé le journaliste au téléphone.

Gagnon, qui trafiquait pour sa propre consommation, disait à qui voulait l'entendre qu'il faisait partie des Rock Machine. C'est ce qui lui a sans doute coûté la vie, puisqu'il n'apparaissait plus dans les dossiers de motards de la Sûreté du Québec, cette année-là. Quelques mois plus tôt, des policiers l'avaient quand même avisé de se tenir aux aguets car son nom figurait sur une liste noire trouvée en possession d'un Rockers de Montréal détenu au Centre de détention de Montréal (prison de Bordeaux).

D'après sa sœur, qui a témoigné au procès, Gagnon «se sentait pris dans cette guerre-là». À un certain moment, il était même parti au Nouveau-Brunswick. Il lui avait aussi demandé de s'occuper de ses funérailles. À sa connaissance, il y avait quatre ou cinq ans qu'il frayaient avec les Rock Machine. Il faisait du ménage quand des tueurs ont fait feu à travers de la porte-fenêtre de sa cuisine, à l'arrière du bloc d'appartements où il résidait, rue Tardif, à Montréal-Nord, le 6 juin 2000. Il a été atteint de quatre balles au thorax. À cause de sa forte stature, les ambulanciers ont eu toutes les misères du monde à le transporter à l'hôpital. Ils ont même demandé les pompiers à la rescousse pour le sortir de son logement.

Dans une fourgonnette abandonnée tout près, les enquêteurs ont plus tard retrouvé des traces d'ADN de Stéphane Hilareguy, 26 ans, des Rockers de Montréal. «Archie», comme on l'appelait, n'a jamais été revu vivant. Dans le milieu, on dit qu'il a été éliminé à cause des bévues entourant le meurtre de Gagnon. Chose certaine, le 21 juin 2000, le corps percé de balles de la femme d'Hilareguy a été trouvé dans les débris de sa maison incendiée de Saint-Roch sur le Richelieu.

Le 26 août 1999

NOM SERGE HERVIEUX
 ÂGE 38 ans
 OÙ Victime d'une erreur, à Saint-Léonard

En entrant au travail ce matin là, Serge Hervieux était loin de penser qu'il serait la cible de tueurs qui en voulaient à son patron Serge Bruneau. Décrit comme le comptable et le financier de Dark Circle, celui-ci a vite compris ce qui se passait en entendant les premiers coups de feu retentir dans son commerce de vente et de location de voitures, à Saint-Léonard. Il s'est planqué sous son bureau, puis il a donné l'alerte à la police. Après s'être occupé des funérailles de son employé, Bruneau, fort à l'aise financièrement, a déménagé avec sa petite famille. Il s'est caché pendant six mois en promettant de cesser ses activités illicites. En mai 2000, il a vendu son entreprise de la rue Langelier, a-t-il dit au procès, où il a témoigné du bout des lèvres.

Avant l'attentat qui a coûté la vie à Serge Hervieux, qu'il connaissait depuis sept ans, Bruneau faisait affaire autant avec les Rock

Machine qu'avec les Hells Angels. Il a longtemps approvisionné André Chouinard, devenu à son plus grand malheur l'un des hommes de confiance de Maurice Boucher. Avant que la guerre n'éclate, Bruneau avait même vendu à Boucher un garage qu'il possédait sur la rue Bennett. Le chef des Nomads en avait fait son bureau.

À un certain moment, Bruneau a lui aussi été intimé de se retirer du trafic de drogue, à moins de desservir uniquement Boucher et son gang. Dans le milieu, la rumeur veut que les Hells Angels Nomads lui aient demandé 25 0000\$ afin de racheter la «sentence de mort» qui pesait sur lui. Bruneau, 51 ans, aurait refusé de ce plier à ce chantage. Dès lors, il savait que sa vie ne tenait plus qu'à un fil. Surtout qu'en 1995, il s'était lui aussi tourné vers le Dark Circle pour se défendre. Il en avait pris pour 30 mois. La police avait éventé ce complot grâce à des repentis.

le 1er octobre 1999

NOM TONY PLESCIO
 ÂGE 36 ans
 OÙ Abattu à la sortie d'un restaurant de Montréal-Nord

Avec son frère Johnny, assassiné un an plus tôt à Laval, Tony Plescio a été très actif dans la guérilla contre les Hells Angels. Au moment de passer de vie à trépas en 1999, Tony Plescio était l'un des rares Rock Machine à s'afficher encore à Montréal. Les autres étaient soit morts, soit cachés, soit incarcérés. Certains piliers du groupe comme Serge «Merlin» Cyr et Paul Sasquash Porter, tiraient les ficelles de loin ou s'étaient réfugiés en Ontario pour continuer leurs activités illicites.

Bien que son frère ait été l'un des fondateurs du groupe en 1989, ce n'est que huit ans plus tard que Tony Plescio est devenu membre des Rock Machine. Quand la guerre a commencé avec les Hells Angels en 1994, il était un simple prospect. Entre-temps, avec trois complices, il avait tenté de faire évader deux de leurs emprisonnés au pénitencier à sécurité

maximale de Donnacona, près de Québec. Il avait purgé 90 jours de prison de façon discontinuée pour ce grave délit. Cette sentence était assortie d'une amende de 75\$ et une probation de 12 mois!

Au moment de son décès, Tony Plescio attendait sa sentence pour une affaire de possession d'arme. Il y avait alors... dix mois qu'il avait plaidé coupable. Pour des raisons que l'on ignore, la cause traînait devant la cour. Plescio a été poivré de balles à la sortie d'un restaurant McDonald's de Montréal-Nord. Il y avait rejoint sa conjointe qui participait à une fête d'enfants. Il s'apprêtait à monter dans sa voiture quand un tueur sorti en trombe d'une voiture a ouvert le feu sur lui. Sa femme a été blessée à une jambe. Encore apeurée, elle ne se souvenait pas de grand chose quand elle a témoigné au procès.

MOTARDS LA SAGA DU MÉGAPROCÈS



Photo RÉMI LEMÉE, archives La Presse ©

Le juge Réjean Paul, en 1998.

Réjean Paul: dernier procès d'une mégacarrière

YVES BOISVERT

COMME JUGE depuis 20 ans, mais aussi comme procureur fédéral durant 15 ans, Réjean Paul a eu plus que sa part de « dossiers chauds » entre les mains. La pression, il connaît. Et tout le monde vous dira que ce n'est ni un peureux, ni un timoré. États d'âme, connais pas. Avec Réjean Paul, les choses sont rarement grises.

En 1989, lors du procès de l'homme accusé d'avoir mis le feu à l'entrepôt de BPC de Saint-Basile, les policiers étaient tout fiers avec l'enregistrement vidéo de la confession de l'accusé. Le juge n'a pas tortillé longtemps : du travail policier grossier, mal fait ! Les policiers avaient bloqué les contacts entre l'accusé et son avocat ; l'interroga-

toire a été conduit dans un climat de menaces « voilées » en plus.

La seule preuve était écartée, l'accusé était acquitté... le public choqué. Le juge ne se gênait pas, en passant, pour dire que l'incendie était le résultat d'un « incroyable laxisme des autorités » qui avaient laissé cet entrepôt sans surveillance pendant des années.

Il ne se gêne jamais, en fait, pour dire ce qu'il pense, pour envoyer des messages, y compris aux politiciens. En 1994, il a déclaré qu'il était temps d'adopter un nouveau Code criminel, tel que le recommandait la Commission de réforme du droit. Une fillette venait d'être assassinée par un homme qui a profité d'un trou dans la loi pour être élargi temporairement.

Ceux qui ont un certain âge se souviennent peut-être encore de cet

homme à la voix autoritaire, qu'apparemment rien ne pouvait ébranler, et qui officiait comme procureur de la fameuse Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) télévisée dans les années 1970. On a vu Réjean Paul secouer le pommier de plusieurs caïds de différentes mafias.

En 1983, il a été nommé à la Cour supérieure. Il a siégé à la Commission de réforme du droit et a acquis la réputation d'être un des très bons experts du droit pénal au Canada au sein de la magistrature.

Il a grandi à Maniwaki, avait un arrière-grand-père algonquin, et a toujours revendiqué un certain héritage « indien », même si juridiquement, il ne se qualifie pas comme membre des Premières Nations.

Il a souvent siégé dans le Grand-

Nord. On l'a aussi envoyé comme médiateur dans le conflit du lac Barrière impliquant les Algonquins, puis entre le gouvernement fédéral et les Mohawks de Kanastake. Il a présidé la commission crie-naskapie, qui veille à l'application des accords de la Baie James.

Et au cas où l'on penserait qu'il s'agit d'une invention récente, soulignons que Réjean Paul n'en est pas à son premier « mégaprocès ». En 1986, il a commencé à présider un procès pour fraude impliquant 17 accusés dans une affaire immobilière. Après quatre mois d'audition, il entraînait d'urgence à l'hôpital, victime de 19 hémorragies internes simultanées, et le procès a dû recommencer.

Après avoir frôlé la mort, il a recommencé à siéger. En 1997, un

imbroglio dans ses comptes de dépenses a déclenché une enquête de la GRC qui l'a tenu à l'écart de la cour pendant 14 interminables mois. Au bout de tout cela, les gendarmes fédéraux déclaraient que le juge n'avait rien à se reprocher !

Ce n'est un secret pour personne que ce procès est le dernier de Réjean Paul. Ceux qui l'ont observé depuis un an ont noté ses sautes d'humeur et son impatience, sinon son irritation grandissante devant le comportement de certains avocats, mais aussi de cette bête féroce qu'était ce mégaprocès. On a noté ses multiples pressions pour amener les parties à « régler » l'affaire.

Mais il ne fait aucun doute que ce départ affaiblira un peu plus la chambre criminelle de la Cour supérieure... au moment où elle a un urgent besoin de renfort.

André Vincent: pilier de la Couronne

YVES BOISVERT

LES AVOCATS de la défense cherchent d'ordinaire des raisons de se plaindre de « l'attitude de la Couronne », ce qui consiste normalement à blâmer l'avocat de la poursuite pour son manque de transparence, ses manœuvres et tout ce qui peut servir à faire conclure que l'accusé est victime d'une injustice.

Aussi M^e André Vincent, procureur de la poursuite depuis 28 ans, devrait-il faire laminer la requête des avocats des Hells, qui le décrivent comme un « avocat d'une grande expérience jouissant d'une excellente réputation au sein de la communauté juridique ».

Hommage d'autant plus inattendu que ces mêmes avocats demandaient sa récusation il n'y a pas si longtemps, pour cause de « conflit d'intérêts », M^e Vincent ayant été un de ceux qui ont signé le contrat du délateur Gagné.

Il ne le fera pas, ce n'est pas son style de bomber le torse, et de toute manière, tout le monde est d'accord sur ce point : le juriste de 52 ans est non seulement un homme qui connaît son droit en profondeur, il a aussi un jugement sûr et jouit d'une grande crédibilité auprès des juges.

C'est un plaideur qui ne fait pas courir les foules, un homme qui semble ne jamais s'énerver, mais Dieu sait pourtant combien on lui a refilé au fil des ans des dossiers lourds. Il a été le premier, à Montréal, à plaider et à obtenir un mandat pour aller cueillir un échantillon d'ADN, dans l'affaire Tara Manning, afin d'identifier le meurtrier, avant même que le Code criminel ne donne directement ce droit aux policiers. Au début des années 1980, il a plaidé certaines causes contre le clan Dubois, puis contre les Hells impliqués dans la tuerie de Lennoxville. Il a également plaidé la cause de l'accusation contre Gilles Perron, ex-réalisateur de Radio-Canada finalement acquitté du meurtre de sa femme.

Après avoir plaidé pendant plusieurs années aux assises, c'est-à-dire dans les procès devant jury, il a été nommé le procureur-chef



Photo MICHEL GRAVEL, archives La Presse ©

André Vincent

de Montréal de 1995 à 2000, ce qui signifie se mettre le nez dans tous les dossiers difficiles en plus de superviser le travail d'une centaine de substituts du procureur général.

Ce qui signifie également se faire critiquer quand les accusations ne sont pas déposées, notamment dans des cas de policiers, et être celui qui négocie (ou approuve les négociations) avec les délateurs.

Homme de confiance du ministère, en avril 2000, il a été muté à un « dossier ponctuel, mais de longue haleine », avait annoncé le ministère, refusant d'en dire plus long. Il allait prêter main-forte aux procureurs de l'équipe antiblanchiment. En fait, il allait s'occuper de la préparation du dossier qui deviendrait « Printemps 2001 », et qui a mené à l'arrestation d'une centaine de motards un an plus tard, puis aux mégaprocès.

Depuis ce temps, il est le responsable du dossier, assisté de deux procureurs, dans la cause des 12 motards qui vient de prendre fin. Et il n'a pas fait pâlir sa réputation.

Louis Belleau: rigueur et franc-parler

CHRISTIANE DESJARDINS
et YVES BOISVERT

DEPUIS LE début des mégaprocès, quand on parlait des avocats de la défense, c'était surtout pour s'en plaindre. Il faut dire que dans le lot, on ne rencontre pas que la fine fleur de la profession.

Mais dans ces classes dissipées, il n'y a pas que des mauvais élèves. Certains améliorent considérablement la moyenne à eux seuls. C'est le cas de Louis Belleau.

Quand il parle en privé des avocats de la défense du Québec, le juge Réjean Paul a coutume de dire que tout en haut, au sommet de la pyramide, il y a Jacques Larochelle, de Québec, et « pas loin en dessous, il y a Louis Belleau ». C'est une estime fort répandue au palais de justice, en Cour du Québec comme en Cour d'appel.

En même temps, l'avocat de 47 ans, membre du barreau depuis 22 ans, n'est pas une vedette du barreau pénal. On le voit plus souvent potasser ses dossiers que dans les studios de télévision. Il est à la fois un des moins bruyants et des plus brillants de sa génération. Jamais de tape à l'oeil, ni d'effets de toge, pas de fioritures, pas de paroles inutiles (rare qualité !), mais une préparation méticuleuse, une rigueur intellectuelle impareable et une connaissance profonde du droit criminel.

Rapidement, aux côtés du vieux routier Léo-René Maranda, il s'est imposé comme le leader intellectuel des avocats dans le procès devant le juge Paul. Il y défendait Gilles Mathieu, un des piliers des Hells.

Mais Louis Belleau n'est pas identifié comme un avocat « des motards », ayant eu une pratique de criminaliste très diversifiée. C'est notamment lui qui a été désigné — pénible tâche — pour être un « ami de la cour », sorte de conseiller juridique, dans l'interminable procès de Valéry Fabrikant, professeur de Concordia qui a assassiné quatre collègues et qui se défendait seul. On l'a vu plaider en Cour suprême, l'hiver dernier, dans la cause de Hugues Duguay et Billy

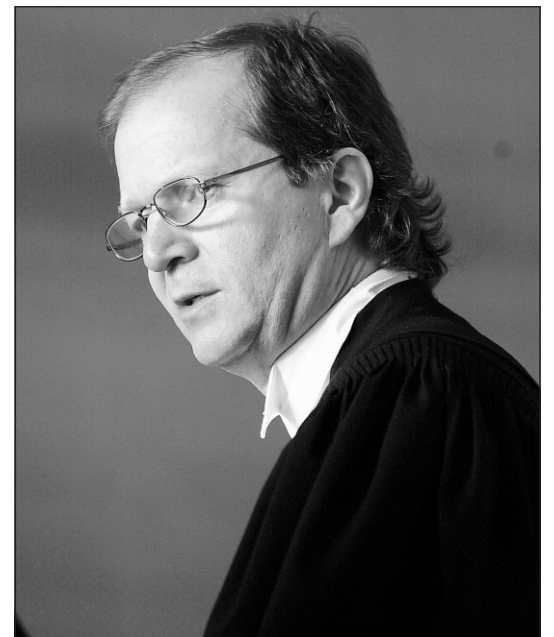


Photo PIERRE McCANN, archives La Presse ©

Louis Belleau

Taillefer, deux jeunes hommes qui disent avoir été démunés injustement pour meurtre à Val d'Or (une affaire toujours en délit-béré).

Quand la tempête menaçait d'emporter le mégaprocès (sinon la santé mentale de ceux qui le faisaient), le juge Paul trouvait en Louis Belleau un interlocuteur pondéré, capable de garder la tête froide et de ramener la dignité dans la salle d'audience. Capable aussi de colères « contrôlées » quand il sent que la justice se met à dérapier. Jamais déplacé, jamais complaisant.

C'est à M^e Belleau qu'incombait souvent la tâche de préparer et présenter les requêtes importantes, dont la dernière, la fameuse, dont on ne peut encore parler. « Il ne manquait rien, pas un seul élément, tout avait été exploré », dit un de ses collègues. Rien de trop non plus.

Un travail d'orfèvre signé Louis Belleau. Les initiés ne sont pas surpris. Mais le cercle des admirateurs a grandi.